

# FORMULAIRE D'ADHÉSION

Remplissez le formulaire d'adhésion à la Marge Affaires MasterCard de la Banque Nationale.



## DEUX FAÇONS DE REMPLIR LE FORMULAIRE D'ADHÉSION :

1. Remplir les champs du formulaire **DIRECTEMENT À L'ÉCRAN**, l'imprimer, le signer puis le retourner.
2. Imprimer le formulaire, le remplir à l'encre noire, le signer puis le retourner.

## RETOURNEZ VOTRE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI :

- par télécopieur : **514 394-6607** ou **1 866 394-8772**
- par la poste : **Services aux entreprises**  
**C.P. 6024, Succ. Centre-ville**  
**Montréal (Québec) H3C 9Z9**
- à une succursale de la **Banque Nationale**

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec nous en composant le **514 394-1410** ou le **1 800 363-3339**.



Veuillez remplir en lettres moulées tous les champs ci-dessous (sauf exception).

Vous préférez correspondre en  français  anglais

**Protection contre les découverts**

Oui, débitez automatiquement de la carte MasterCard Banque Nationale le montant<sup>2</sup> nécessaire afin de couvrir tout découvert du compte bancaire de l'entreprise requérante.

|   |               |
|---|---------------|
| N° de compte bancaire à la Banque Nationale | N° de transit |
|---|---------------|



**Première carte :** frais annuels de 50 \$  
**Chaque carte additionnelle :** aucuns frais annuels  
 Une carte de crédit pour l'utilisation de la Marge Affaires MasterCard sera émise à l'entreprise requérante et au signataire autorisé.  
**Le taux d'intérêt applicable à la Marge Affaires MasterCard peut être aussi bas que 1 % au-dessus du taux de base de la Banque Nationale<sup>3</sup>.**

**Quelle limite de crédit l'entreprise requérante demande-t-elle ?**  
 (minimum 1 000 \$, maximum 10 000 \$)  
 Toutes les cartes de crédit se partageront la limite de crédit octroyée à l'entreprise requérante.

Limite de crédit pour laquelle l'entreprise requérante fait une demande

\$

**1. Renseignements sur l'entreprise requérante**

Entreprise individuelle  Société de personnes  Personne morale  OSBL : N° ARC : \_\_\_\_\_ Si votre organisme n'est pas un organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC), est-ce que votre organisme sollicite des dons de bienfaisance en argent du public?  Oui  Non  Autre : \_\_\_\_\_

Nom de l'entreprise à embosser sur la carte ►  
 (Maximum de 21 caractères, incluant les espaces)

|   |                       |   |   |
|---|-----------------------|---|---|
| Nom légal de l'entreprise requérante tel qu'indiqué sur sa charte ou sa déclaration d'immatriculation |                       | Début de l'exploitation de l'entreprise (mm/jj/aaaa)                |   |
| Adresse (n° et nom de rue)  |                       | Ville   | Province Code postal  |
| N° de téléphone ( )   | N° de télécopieur ( ) | Dans quel secteur d'activité l'entreprise requérante œuvre-t-elle ? |   |
| Chiffre d'affaires annuel \$  |                       | Nombre d'employés   | Quelle est la principale institution financière de l'entreprise requérante ?  |
| Adresse (n° et nom de rue)  |                       | N° de compte  | L'entreprise requérante est-elle actionnaire d'une entreprise affiliée? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |

**2. Renseignements au sujet du signataire autorisé**

Si plus d'une personne se porte responsable de la limite de crédit demandée, veuillez utiliser des formulaires de demande additionnels et remplir les sections 1 (nom de l'entreprise requérante seulement), 2 et 4. Veuillez retourner les demandes dans la même enveloppe.

|   |  |   |  |
|---|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> M. Nom   | Prénom   | Date de naissance (mm/jj/aaaa)  | N° d'assurance sociale <sup>4</sup> (facultatif)       |
| Adresse personnelle (n° et nom de rue)  |  | Ville   | Province Code postal                                   |
| Depuis combien de temps habitez-vous à cette adresse ?<br>année(s) mois <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Autre                                       |  | Nom de jeune fille de la mère (aux fins d'identification et de sécurité)  | N° de téléphone à la maison ( )                        |
| Adresse personnelle précédente si moins de 2 ans (n° et nom de rue)   |  | Ville   | Province Code postal                                   |
| Revenu mensuel brut personnel tiré de l'entreprise \$   | Valeur nette personnelle (actif moins les dettes) \$ | Êtes-vous propriétaire de l'entreprise ?<br>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Depuis (mm/jj/aaaa) | Quel pourcentage de l'entreprise possédez-vous? _____% |
| Êtes-vous personnellement responsable d'une dette encourue par un tiers?<br><input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si oui <input type="checkbox"/> particulier <input type="checkbox"/> commercial |  | Montant \$  | Nom du créancier                                       |
| Nom de l'employeur actuel, le cas échéant   | Depuis (mm/jj/aaaa)                                  | Occupation  | Revenu mensuel brut total \$                           |
|   |  | Nom de l'employeur précédent si moins de 2 ans  | Occupation   |

**3. Demande de transfert de solde**

Utilisez cette section pour transférer le solde d'une autre carte de crédit à votre nouveau compte Marge Affaires.

**OUI! Transférez le solde de la carte ci-dessous à la carte MasterCard Banque Nationale de l'entreprise requérante<sup>5</sup>.** ►

Montant du transfert \$

|  |                |  |
|--|----------------|--|
| Nom de l'institution financière ou de la société émettrice de la carte de crédit | N° de la carte | Signature du signataire autorisé de la carte |
|  |                | X  |

**4. Important • Signature obligatoire**

**Veuillez prendre connaissance des conditions à la page suivante et signer ci-dessous.** Par la présente signature, le soussigné s'engage et fait des déclarations en sa qualité personnelle et en sa qualité de représentant autorisé de l'entreprise requérante. Le soussigné déclare avoir pris connaissance des modalités et conditions, s'en déclare satisfait et accepte de s'y conformer. En signant la présente, il donne aussi des consentements et autorisations relatifs à ses renseignements personnels, effectifs à compter de ce jour et tant que durera sa relation d'affaires avec la Banque et, le cas échéant, pour toute autre période prescrite par la loi, même s'il ne fait plus affaire avec elle. Le soussigné reconnaît également avoir été informé de son droit de restreindre la collecte, l'utilisation et la communication de ses renseignements. **Enfin, l'Entreprise et le signataire autorisé acceptent spécifiquement que la Banque obtienne auprès des agences de renseignements et d'évaluation du crédit, de temps à autre, des rapports de solvabilité à son sujet et reconnaisse avoir été dûment avisés à cet égard.** L'entreprise requérante et tous les signataires autorisés qui interviennent à une demande d'adhésion pour l'ouverture du compte MasterCard prévu aux présentes sont conjointement et solidairement (solidairement au Québec) responsables de toutes les obligations résultant de l'utilisation du compte.

|  |   |                   |
|--|---|-------------------|
| Nom du signataire autorisé de l'entreprise, à titre de représentant autorisé et à titre personnel (en lettres moulées) | Signature du signataire autorisé de l'entreprise, à titre de représentant autorisé et à titre personnel | Date (mm/jj/aaaa) |
|  | X   |                   |

**À titre administratif seulement**

|                 |         |
|-----------------|---------|
| N° de l'employé | Transit |
| N° FCC          |         |

Veuillez faire parvenir votre demande à l'adresse suivante : **Service aux entreprises, C.P. 6024, Succ. Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 9Z9.**

1. Toute demande de crédit est conditionnelle à l'approbation de crédit de la Banque Nationale.  
 2. L'avance de fonds effectuée pour couvrir le découvert sera arrondie au multiple supérieur de cent dollars (100 \$). Pour connaître les frais qui vous seront facturés par la Banque, veuillez vous référer au « Guide de tarification des services bancaires aux entreprises ».  
 3. Des conditions s'appliquent. Pour plus d'information sur le taux d'intérêt applicable à la Marge Affaires MasterCard, veuillez consulter la rubrique « Intérêt et délai de grâce » à la page suivante.  
 4. La divulgation de votre numéro d'assurance sociale est facultative. Voir l'usage que la Banque Nationale peut en faire à la rubrique « Collecte, utilisation et communication des renseignements financiers et personnels » à la page suivante.  
 5. Les transferts de solde peuvent atteindre jusqu'à 75 % de la limite de crédit octroyée à l'entreprise requérante. La Banque Nationale se réserve le droit de refuser tout transfert de solde.



## CONDITIONS GÉNÉRALES

Aux fins des présentes, le terme « **Banque** » désigne la Banque Nationale du Canada, ses successeurs et ayants droit, ainsi que toutes ses filiales offrant au public au Canada des services de dépôts, de prêts, de cartes de crédit, de débit ou de paiement, des services de fiducie, de garde, de courtage, d'assurance et autres services financiers personnels, notamment Trust Banque Nationale inc., Placements Banque Nationale inc. et Société de fiducie Natcan, dont certaines peuvent être assujetties à des lois spécifiques. Une liste des principales filiales canadiennes peut être obtenue en succursale.

L'Entreprise requérante (« **L'Entreprise** ») certifie que les renseignements mentionnés à la présente demande d'adhésion sont complets et véridiques et sollicite l'ouverture d'un compte Marge Affaires MasterCard (le « **Compte** ») ainsi que l'émission de cartes tel que prévu à la présente demande d'adhésion, ces cartes pouvant être renouvelées ou remplacées par la Banque de temps à autre (ci-après individuellement et collectivement appelées la « **Carte** »). Chaque signataire autorisé certifie que les renseignements mentionnés à la présente demande d'adhésion sont complets et véridiques.

L'Entreprise sollicite l'ouverture du Compte afin que celui-ci soit utilisé exclusivement dans le cadre et aux fins de ses activités commerciales d'entreprise.

L'Entreprise convient d'accorder, à la ou aux personnes identifiées dans la demande d'adhésion à titre de signataires autorisés, tous les droits et les pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du Compte.

L'Entreprise et les signataires autorisés du Compte s'engagent à respecter les conditions régissant l'utilisation du Compte, lesquelles conditions peuvent être modifiées de temps à autre par la Banque, ainsi que les conditions de tout contrat relatif aux services que le Compte peut procurer. Il est convenu que la première utilisation du Compte par l'Entreprise confirmera l'acceptation des conditions régissant son utilisation et l'acceptation des conditions reliées aux services qu'il procure.

Sur demande de la Banque, l'Entreprise s'engage à fournir ses états financiers ainsi que tout autre document jugé pertinent et nécessaire par la Banque afin d'évaluer la présente demande d'adhésion et tout renouvellement de la Carte.

L'Entreprise et tous les signataires autorisés en leur qualité personnelle qui interviennent à une demande d'adhésion pour l'ouverture du Compte se portent conjointement et solidairement responsables (solidairement au Québec) envers la Banque de toute obligation et de toute dette en capital, intérêts et frais, résultant directement ou indirectement de l'utilisation du Compte.

Dans l'éventualité où la présente demande d'adhésion ne répondrait pas aux conditions mises de l'avant par la Banque pour l'ouverture du Compte, la Banque se réserve le droit de refuser de donner suite à cette demande en tout temps à son entière discrétion.

Les termes de la présente demande d'adhésion ont été valablement adoptés par résolution du conseil d'administration de l'Entreprise, conformément à son acte constitutif, aux règlements et lois régissant celle-ci. Ladite résolution est toujours en vigueur et a plein effet au moment de la signature des représentants autorisés de l'Entreprise, ces derniers étant valablement nommés pour représenter l'Entreprise aux fins de la présente, tel qu'ils le déclarent.

**L'Entreprise et les signataires autorisés comprennent qu'ils peuvent obtenir des renseignements supplémentaires relativement à la carte demandée en communiquant par téléphone, de Montréal, au 514 394-1410 ou, de l'extérieur, au 1 800 363-3339.**

S'il y a lieu, il est convenu que les frais annuels seront portés à la première facturation suivant l'émission de la Carte et une fois l'an par la suite.

### COLLECTE, UTILISATION ET COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

#### Collecte des renseignements

La Banque recueille des renseignements de nature privée et des renseignements personnels sur l'Entreprise et les signataires autorisés (ci-après indistinctement, aux seules fins de la présente section, les « **Renseignements** ») afin de fournir à l'Entreprise les services financiers courants reliés à l'émission, à la gestion, au renouvellement et au remplacement de la Carte et aux produits d'assurance associés à la Carte (là où la Loi le permet), par l'entremise de tout moyen technologique, électronique ou téléphonique le cas échéant, de comprendre et combler les besoins de l'Entreprise, de déterminer son admissibilité aux divers produits et services de la Banque et de façon générale, protéger ses intérêts et ceux de la Banque.

L'Entreprise et les signataires autorisés consentent à fournir à la Banque les renseignements nécessaires les concernant aux fins mentionnées aux présentes et autorisent la Banque à obtenir des renseignements financiers et personnels les concernant auprès des personnes et entités susceptibles de détenir ces renseignements ou d'en confirmer l'exactitude (agences de renseignements et d'évaluation du crédit, institutions financières, registres publics, autorités et organismes réglementaires, employeurs, professionnels, personnes avec lesquelles ils entretiennent une relation d'affaires, filiales et sociétés apparentées de la Banque).

#### Utilisation et communication des renseignements

- Les renseignements que la Banque recueille et qui lui sont nécessaires aux fins de fournir les produits et services demandés, pourront être utilisés et communiqués aux personnes et entités mentionnées au paragraphe précédent, à toute personne ou entité qui travaille pour et avec elle, y compris ses fournisseurs et mandataires ou agents, ainsi qu'à d'autres tiers et dans la mesure permise par la loi, aux fins suivantes :
- évaluer la situation financière de l'Entreprise et des signataires autorisés, déterminer l'admissibilité de l'Entreprise aux divers produits et services demandés incluant les avantages, programmes et services liés à l'utilisation de la Carte, s'il y a lieu, de même que pour vérifier la véracité des renseignements fournis;
- fournir à l'Entreprise, de façon continue, les divers produits et services financiers demandés;
- permettre le traitement et l'entreposage de données, le recouvrement de sommes ainsi que les inspections, vérifications et enquêtes relativement aux transactions effectuées avec la Carte;
- protéger l'Entreprise et les signataires autorisés ainsi que la Banque contre les erreurs et la fraude, ce qui autorise la Banque à surveiller les transactions effectuées avec la Carte et, au besoin, à échanger les renseignements de l'Entreprise et des signataires autorisés avec des marchands auprès de qui des transactions à distance ont été effectuées avec la Carte;
- permettre à la Banque de compiler des données à des fins statistiques, mesurer la qualité de son service à la clientèle et, de façon générale, gérer ses activités et s'assurer de leur conformité, ce qui l'autorise notamment à enregistrer et contrôler les conversations téléphoniques et les autres échanges intervenant avec les signataires autorisés et tout représentant, directeur, administrateur ou employé de l'Entreprise (courrier, Internet etc.);
- permettre à la Banque d'adopter les mesures requises et d'échanger avec ses filiales et sociétés apparentées les renseignements nécessaires à des fins de gestion de risques et de mise à jour du profil-client de l'Entreprise et des signataires autorisés, de même que pour se conformer à la législation applicable, notamment à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes;
- faciliter l'identification de l'Entreprise et des signataires autorisés et les distinguer des autres clients de la Banque et de leur(s) représentant(s) auprès des agences de renseignements et d'évaluation du crédit, institutions financières, registres publics, autorités et organismes réglementaires, employeurs, professionnels et personnes avec lesquelles ils entretiennent une relation d'affaires, ainsi qu'auprès des filiales et sociétés apparentées de la Banque. Les signataires autorisés autorisent la Banque à utiliser leur numéro d'assurance sociale à ces fins spécifiques, sauf s'ils ont refusé de le dévoiler lors de la présente demande;
- permettre à des personnes ou entreprises intéressées de procéder à des vérifications diligentes en vue de la vente, de la cession ou d'un transfert des activités ou éléments d'actifs de la Banque ou permettre la conclusion de toute transaction à cet égard;
- communiquer le dossier de crédit de l'Entreprise et des signataires autorisés à des agences de renseignements et d'évaluation du crédit, aux assureurs des produits de crédit ou à d'autres prêteurs afin de maintenir l'intégrité du processus d'octroi du crédit, le cas échéant; et

- 1.10 dans les cas et aux conditions où la loi autorise la Banque à utiliser et échanger des renseignements sans le consentement de l'Entreprise et des signataires autorisés.
2. Certains des renseignements d'identité et financiers de l'Entreprise et des signataires autorisés pourront également être utilisés et communiqués aux fins suivantes :
  - 2.1 proposer à l'Entreprise, par télémarketing ou autrement, les autres produits et services offerts par la Banque, ses filiales, sociétés apparentées ainsi que par ses partenaires d'affaires privilégiés\*, lesquels sont des entreprises bien établies et choisies par la Banque. Ces renseignements seront aussi ajoutés aux listes de clients que la Banque dresse et utilise à cette fin; et
  - 2.2 permettre à la Banque de les communiquer, dans la mesure permise par la loi, à ses filiales, sociétés apparentées, mandataires ou agents ainsi qu'à ses partenaires d'affaires privilégiés afin qu'ils puissent proposer à l'Entreprise, par télémarketing ou autrement, des produits et services susceptibles de l'intéresser.

#### Conservation, accès et rectification

La Banque conservera les renseignements recueillis pour la durée nécessaire à la réalisation des fins envisagées aux présentes et/ou toute autre période prescrite ou permise par la loi, même si l'Entreprise et ses signataires autorisés ne font plus affaire avec elle. L'Entreprise et les signataires autorisés pourront accéder aux renseignements les concernant et les faire corriger, le cas échéant, en adressant une demande écrite à cette fin auprès de leur succursale ou par courrier électronique à l'adresse [confidentialite@bnc.ca](mailto:confidentialite@bnc.ca).

À cet égard, l'Entreprise et les signataires autorisés s'engagent à aviser la Banque dans les meilleurs délais de tout changement relatif aux renseignements les concernant afin de permettre à celle-ci de mettre leur(s) dossier(s) à jour. La Banque sera autorisée à agir sur la foi des renseignements qu'elle détient au sujet de l'Entreprise et des signataires autorisés tant et aussi longtemps que ceux-ci ne l'auront pas avisée d'un changement à ces renseignements. S'ils omettent d'aviser la Banque d'un tel changement, ils ne pourront la tenir responsable des dommages qui pourraient leur être causés par l'inexactitude des renseignements qu'elle détient à leur sujet.

L'Entreprise et les signataires autorisés peuvent obtenir plus d'informations concernant la politique de la Banque relative à la protection des renseignements en consultant son site Internet, à l'adresse [www.bnc.ca](http://www.bnc.ca) ainsi que son dépliant à ce propos, offert en succursale.

\* L'Entreprise peut consulter la liste des partenaires d'affaires privilégiés de la Banque en visitant le site [www.bnc.ca](http://www.bnc.ca) ou en communiquant au numéro sans frais 1 800 363-3339.

#### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

**Utilisation de la Marge :** la Marge pourra être utilisée, dans la limite de crédit qui sera accordée à l'Entreprise par la Banque, au moyen (i) d'avances de fonds directement de la Banque ainsi que de toute autre institution financière affiliée au système « MasterCard International inc. » au moyen de la carte de crédit offerte et d'un NIP, (ii) d'avances de fonds débitées automatiquement de la Marge pour la protection de découvert du compte bancaire décrit dans la présente demande, (iii) d'avances de fonds constituées de virements entre la Marge et ledit Compte bancaire, (iv) d'avances de fonds indirectement de la Banque en effectuant des achats et en obtenant des services de toute personne ou marchand affilié au système « MasterCard International inc. » au moment de la transaction au moyen de la carte de crédit offerte et (v) de chèques Affaires MasterCard.

**Protection de découvert de compte bancaire :** la Banque débitera automatiquement la Marge du montant nécessaire afin de couvrir tout découvert du Compte bancaire de l'Entreprise décrit dans la présente demande. Cette somme sera imputée à la Marge comme une avance de fonds.

**Intérêt et délai de grâce :** le taux d'intérêt applicable à la Marge dépendra des renseignements obtenus sur votre solvabilité et celle de l'Entreprise auprès de l'agence d'évaluation du crédit. Ce taux d'intérêt sera composé du taux de base de la Banque Nationale plus une prime variant entre 0 % et 10 %, annuellement. Le taux de base de la Banque Nationale signifie le taux d'intérêt annuel variable que la Banque annonce publiquement de temps à autre comme taux de référence servant à établir le taux d'intérêt sur le crédit en dollars canadiens consenti au Canada. Le taux d'intérêt applicable à la Marge est donc variable, ce qui signifie qu'il sera modifié sans préavis lorsque le taux de base de la Banque Nationale fluctuera. Pour connaître le taux de base de la Banque Nationale en vigueur, visitez le [www.bnc.ca](http://www.bnc.ca) ou appelez le 514 394-1410 (Montréal) ou le 1 800 363-3339 (extérieur de Montréal). Le taux d'intérêt approuvé par la Banque vous sera communiqué au moment de l'ouverture de la Marge. La prime ajoutée au taux de base peut être modifiée par la Banque Nationale, sur préavis. Aucun intérêt n'est imputé sur les achats effectués pendant le mois chez un marchand affilié au moyen de la carte de crédit offerte si l'Entreprise acquitte le montant intégral de ces achats dans les vingt et un (21) jours suivant la date du relevé de compte. Ce délai de grâce ne s'applique pas aux autres avances de fonds, aux chèques et aux transferts de solde. **Paiement minimum :** le paiement minimum devant être payé à la Banque pour chaque période correspond à un paiement de 3 % du solde impayé de la Marge indiqué sur le relevé de compte ou un minimum de 50 \$, soit le plus élevé de ces deux montants (ou le montant du nouveau solde si celui-ci est inférieur à 50 \$), en plus des intérêts courus. Ce paiement minimum devra être fait sans utiliser la Marge.

**Relevé de compte :** un relevé de compte est expédié mensuellement. Exemple de frais de crédit calculés sur une période de trente (30) jours :

| Taux d'intérêt annuel | Solde moyen |          |
|-----------------------|-------------|----------|
|                       | 500 \$      | 3 000 \$ |
| Taux de base + 1 %    | 1,75 \$     | 10,48 \$ |

Aux fins de cet exemple, un taux de base hypothétique de 3,25 % a été utilisé. Tel qu'indiqué ci-dessus, ce taux est variable et peut donc fluctuer, ce qui aura un effet sur le montant des intérêts.

#### FRAIS NON LIÉS AUX INTÉRÊTS

L'Entreprise accepte que les frais suivants soient portés à son Compte, s'il y a lieu. La Banque se réserve le droit de modifier le montant de ces frais après en avoir avisé l'Entreprise dans un délai raisonnable.

|  |                |     |
|--|----------------|-----|
| Copie additionnelle d'une facture :  | 5,00 \$        | (1) |
| Copie additionnelle d'un relevé de compte :  | 5,00 \$        | (1) |
| Émission d'un chèque pour solde créditeur :  | 5,00 \$        |     |
| Frais pour paiement du Compte MasterCard refusé :  | 40,00 \$       |     |
| Paiement du compte préautorisé :   | 1,00 \$ / mois |     |
| Arrêt de paiement :  | 10,00 \$       |     |
| Frais de conversion des devises étrangères :   | 2,5 %          | (2) |
| Frais pour avance de fonds :   |                |     |
| - Guichets automatiques de la Banque Nationale :   | 2,00 \$        |     |
| - Succursales de la Banque Nationale (comptoirs) :   | 2,50 \$        |     |
| - Autres institutions financières au Canada (comptoirs* et guichets Interac**):              | 2,50 \$        |     |
| - Autres institutions financières à l'extérieur du Canada (comptoirs* et guichets CIRRUS**): | 5,00 \$        |     |
| Chèques :  | 2,50 \$        |     |

\* Auprès d'une institution financière membre du réseau MasterCard.

\*\* Marques déposées d'Interac inc., de MasterCard International inc. et de CIRRUS System inc. Usager autorisé : Banque Nationale du Canada.

(1) Aucuns frais lors d'une demande effectuée dans les 30 jours suivant la date d'émission du relevé de compte.

(2) Les frais de conversion des devises étrangères correspondent à la majoration de 2,5 % du taux de change en vigueur à la date d'inscription de la transaction au Compte MasterCard.